

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : vendredi 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Laurence BONHOMME, Mylène CHARPENTIER, Marianne CREMILLIEU, Jacqueline CROZET, Delphine CURIEUX, Grégory DEBOÛVE, Sandra EMMANUEL, Hervé FONTON, Fabrice GETAS, Thierry LEBRUN, Christèle LEBUY, Patrick LEONE, Valérie MATTHYS, Michel MAZUEL, Giuseppe NOGARA, Muriel OLYMPE-GRINAND, Sylvie ORGERET, Thierry POUZOL, Pierre TEODORESCO, Sébastien TRINQUET, Pascal VIGNON, Gérald WEISTROFF

Absents avec pouvoir : 5

Olivier BRUSCOLINI donne pouvoir à Laurence BONHOMME

Arnaud GUILLAUME donne pouvoir à Michel MAZUEL

Alain MULABA donne pouvoir à Delphine CURIEUX

Géraldine THELIOL donne pouvoir à Sylvie ORGERET

Farid HAMAILI donne pouvoir à Sébastien TRINQUET

Secrétaire de séance : Giuseppe NOGARA

Délibération 2024-25 – Tarifs d'occupation du domaine public

Rapporteur : Thierry POUZOL

Contexte de la délibération

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal, la ville de Fontaines-sur-Saône souhaite mettre en place une tarification pour l'utilisation privative de certains espaces publics, notamment des espaces de voiries et places publiques.

Il convient d'ailleurs de préciser que l'établissement d'un tarif consitute en tout état de cause une obligation légale pour l'utilisation privative du domaine public.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU les grilles tarifaires annexées à la présente délibération ;

VU l'avis de la Commission Ressource en date du lundi 18 mars 2024 ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'encadrer l'activité économique sur le domaine public dans un objectif d'apaisement de l'utilisation de l'espace public ;

CONSIDERANT la nécessité de valoriser le domaine public communal par la mise en œuvre de tarifs pour son occupation privative ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** les tarifs d'occupation du domaine public présentés dans le tableau ci-dessous ;

Désignation du mode d'occupation	Tarifs en € TTC
TRAVAUX DE VOIRIE	
DROIT FIXE POUR TOUTE CREATION DE DOSSIER PAYANTS	20 €
CHANTIER DE CONSTRUCTION LIE A UN PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS DE DEMOLIR / DECLARATION PREALABLE / PETITS CHANTIERS PARTICULIERS	
Par m ² occupé	10 € par m ² et par mois (Le montant total sera ramené au prorata du nombre de jours d'occupation si celle-ci ne couvre pas le mois entier)
AUTRES OCCUPATIONS CHANTIERS	
Bennes, dépôt de matériaux (sable, bois, ...)	15 € par jour
Échafaudage	5 € par m ² d'emprise au sol par jour
Neutralisation de places de stationnement pour l'entrée ou sortie de chantiers, ou livraison de chantiers	Forfait de base : 8 € + unité par jour et par place : 5 €
Ligne électrique par mètre linéaire	1 € par mètre linéaire et par mois (Le montant total sera ramené au prorata du nombre de jours d'occupation si celle-ci ne couvre pas le mois entier)
COMMERCE	
AUTRES OCCUPATIONS COMMERCE	
Bungalow de vente	900 € par mois et au prorata du nombre de jours (30€ par jour)
Camions (type outillage, matelas...)	Abonnement 25€ par jour
Camions (type foodtruck)	Forfait journalier : 15€ Forfait mensuel (jusqu'à 5 présences) : 50€ Forfait trimestriel (jusqu'à 15 présences) : 120€ Abonnement annuel 360€/an pour 1 jour de présence par semaine
Terrasse ou étal – Cf. charte des terrasses	8 € par m ² par an
Droit de place marché (Abonnés)	Tarif semestriel 6€ par mètre linéaire 40€ pour le raccordement électrique
Droit de place marché (Non abonnés)	Tarif journalier 1 € par mètre linéaire 2€ pour le raccordement électrique
Droit de place marchand forain, manèges et autres produits	2.64 € par mètre linéaire
AUTRES OCCUPATIONS	
Conteneur de collecte de vêtements usagés	Gratuit
Conteneur pour le compostage	Gratuit
Manifestations festives d'intérêt général (associations, fêtes, ...)	Gratuit
Stationnement camion de déménagement, médecine du travail, don du sang	Gratuit
REDEVANCES	
Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation délivrée	70 € par jour après mise en demeure
Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée	150 € par jour après mise en demeure de retrait

Gratuité

La municipalité peut accorder la mise à disposition gratuite des espaces susmentionnés aux associations à but non lucratif pour une utilisation qui concoure à la satisfaction d'un intérêt général.

Sécurité

L'occupation du domaine public engage le particulier / l'entreprise à respecter et à mettre en œuvre les conditions de sécurité nécessaires à la protection des usagers (déviations piétons, signalétique...).

- DIT que la présente délibération abroge les délibérations antérieures portant sur les mêmes tarifs ;
- DIT que la présente délibération entre en vigueur au 1^{er} avril 2024.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Thierry POUZOL
Le Maire



Giuseppe NOGARA
Le secrétaire de séance

